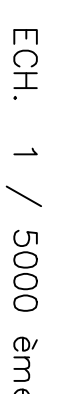


Règlement graphique



Vu pour être annexé à la délibération du



■■■■■■■ Limite de zone constructible

Zone constructible

Zone constructible réservée aux activités de loisirs

Marge de recul des routes départementales

Nouveau bâti

Périmètre sanitaire s'appliquant dans la zone constructible

ELEMENT DU PATRIMOINE A PRESERVER

Au titre des articles du Code de l'Urbanisme

★ Petit patrimoine

- Haies ou talus

Bois

POUR INFORMATION UTILE

Cours d'eau

Zones humides

 Bande de protection de 35m

SERVITUDES

14 **Servitude relative à la distribution d'énergie électrique**

Réseau de distribution moyenne tensor

AC1
Servitude de protection des monuments historiques

Maison (inscrit)

Croix du XVI^e - Commune de Guégon - (inscrit)

T7 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement